

LE BABILLARD

Janvier 2003 N° 4



Le mot du président..



Bien chers amis,

Chaque année qui passe nous apporte son lot de joies et de peines, de changements et d'évolutions. Notre association n'échappe pas à ce processus.

Nous sommes présents pour participer aux joies, mais aussi pour porter et comprendre la peine de ceux qui souffrent.

Le temps de Noël, qui vient de passer, est un temps propice aux cadeaux, aux témoignages d'affection partagés entre nous, entre amis et en famille. Alors, comme les enfants à l'approche de Noël, je fais un rêve: que ce cadeau, vous puissiez le partager, le faire découvrir à vos enfants, petits enfants à ceux qui vous sont proches et à tous les membres de notre association pour que règne paix et joie, fraternité et convivialité, santé et bonheur, bonne marche et bonne entente entre nous.

Bonne et heureuse année 2003

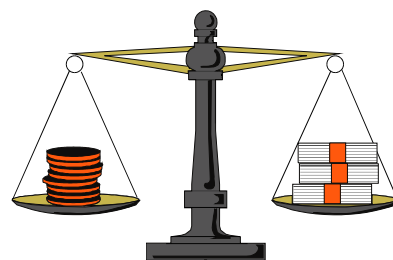
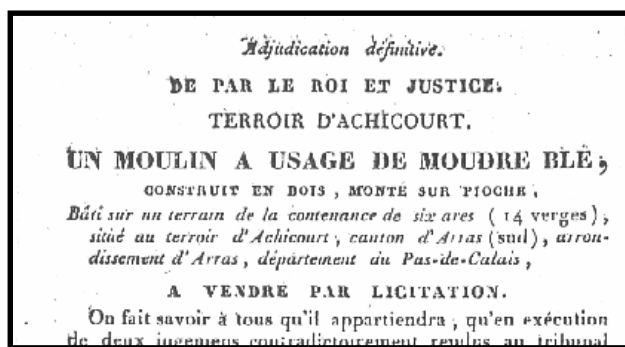


Sommaire :

- *Le mot du président*
- *Paulette aux archives...*
- *Une vie associative démocratique*
- *Mots en ailes*
- *Les ailes Berton*
- *Mariage au moulin*
- *Le recrutement des guides*

Quand Paulette GOURNAY fouille les archives....

Revue de presse : En feuilletant les anciennes éditions du « Courrier du Pas de Calais » aux archives départementales, Paulette a trouvé quelques articles et échos insolites...



Le courrier du Pas de Calais
16 Août 1831

A VENDRE PAR LICITATION

On fait savoir à tous qu'il appartiendra, qu'en exécution de deux jugemens contradictoirement rendus au tribunal civil de première instance séant à Arras: le premier, en date du vingt trois février dernier, enregistré le premier mars suivant; le second, en date du dix neuf mai dix-huit cent trente-un, enregistré le vingt-cinq, entre les co-licitans, ès nom et qualités, qui sont : 1.° Le sieur François-Joseph Deriencourt, cultivateur, demeurant et domicilié au village d'Agy, d'une part; et le sieur Guislain Deviencourt, cultivateur, demeurant et domicilié au même lieu, agissant en sa qualité de tuteur de 1.° Désiré-François, Florentine et Louis-Joseph Deriencourt, tous trois enfans mineurs, issus du mariage de Robert-Séraphin-Joseph Deviencourt et de dame Victoire Houriez, décédé, cultivateur au village d'Agy, nommé par délibération du conseil de famille tenu devant monsieur le juge -de-paix du canton d'Arras (Sud), en date du quatorze décembre mil huit cent vingt-neuf, enregistré le seize, d'autre part.

Le dernier jugement entérinant le rapport des experts Deliège, Lièvre et Legendre, en date du trente mars dernier et jours suivans, enregistré le vingt-six avril, même année, et ordonne que le moulin repris audit rapport et dont les experts ont déclaré ne pouvoir entrer s la composition des lots, sera vendu et licité à l'audience des criées dudit tribunal, en observant les formalités voulues par vla loi, pour, le prix à provenir de ladite vente, être remis aux parties, à concurrence de leurs droits; ordonne que les frais seront supportés par toutes les parties, comme frais de partage, licitation et liquidation de succession.

ARTICLE UNIQUE.

Tout un moulin à usage de moudre blé, construit en bois, monté sur pioche, avec tous ses accessoires, érigé sur une surface exacte de terrain de la contenance de six ares (quatorze verges), à prendre et livrer, par mesurage, dans un terrain de la contenance de quarante-deux ares quatre-vingt-vingt-onze centiares (une mesure), sur lequel terrain est aussi érigé un manoir amazé de maison et autres édifices; le tout situé au terroir d'Achicourt, à prendre ledit terrain sur lequel est érigé ledit moulin, pour tenir d'un sens vers sud-ouest à vingt-un ares quarante-cinq centiares (une demi-mesure), assignés à l'article du deuxième lot, repris au rapport desdits experts, de deuxième sens nord-est à vingt-deux ares quatre-vingt centiares (cinquante-trois verges un huitième), -désignés à l'article premier du deuxième lot, et faisant aussi partie dudit article premier, de troisième sens Nord-est à Olivier Dufour, de quatrième sens sud-est au chemin du Caumont, ledit moulin est occupé par ledit sieur François-Joseph Deriencourt.

L'adjudication préparatoire a eu lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Arras le samedi 3 Août 1831, dix heures du matin. L'adjudication définitive aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Arras, le samedi vingt -sept août 1831 dix heures du matin.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné,

A Arras le vingt quatre juin mil huit cent trente-un

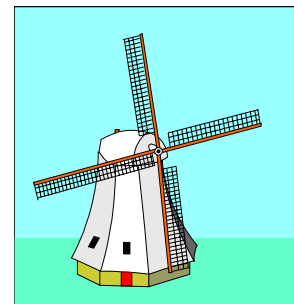
Signé : VAAST



Le fabuleux (destin) voyage d'Emilie TAILLIAR le 6 mai 2001

Samedi 27 Août 1831

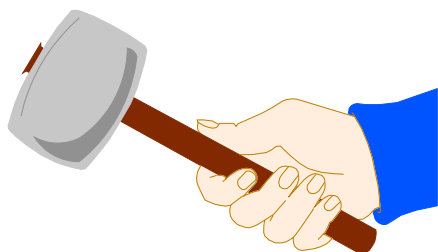
Terroir d'Achicourt : à vendre un moulin à vent à usage de tordre huile, par cession de biens du sieur Pierre Louis DEMONCHAUX, ancien fabricant d'huiles à Arras, tenant à la dame DE HAUTECLOCQUE, d'autre à Mme Vve DUFOUR-BLONDEL et à la grande route d'ARRAS à Bapaume



Dimanche 29 Avril 1838

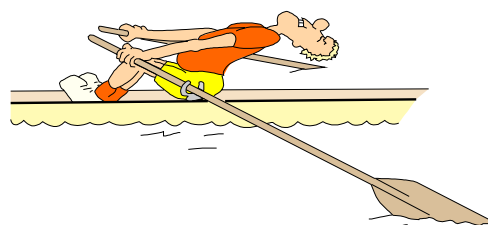
Arras . A vendre faubourg St Sauveur : un moulin à usage de tordre huile, construit sur tourelle, tenant d'un sens au chemin conduisant au cimetière, existe un puits pour le service du moulin.

A vendre faubourg Ronville : un moulin à usage de tordre huile, connu sous le nom de « Gobriot » , construit sur pioche.



17 Janvier 1841

Nos contrées ont souffert de la crue des eaux, suite inévitable du dégel, de la fonte subite des neiges et d'une pluie qui n'a cessé de tomber pendant près de 24 heures. A Achicourt et à Agny, on a sonné le Tocsin ; la population a été sur pied toute la nuit. Le 14, le Crinchon a débordé de 30 cm. Il couvrait toute l'étendue des promenades et montait par dessus les ponts



7 Novembre 1852

Achicourt.

A vendre une vaste auberge avec cour écurie pour 50 chevaux, sur la place, pour enseigne :

« Au bout du fossé la culbute »

Me CUVELIER Arras

Le 13 décembre à 12 H





Et toujours dans la presse.....

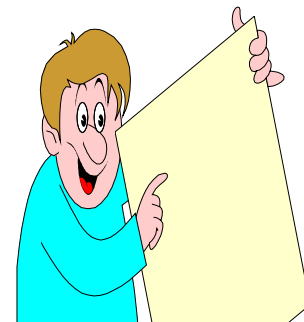
1730

Plainte contre Jacques MARTIN, meunier au chemin à carottes, propriétaire du « Moulin à carottes » au faubourg Ronville - Les Alouettes.

Ce meunier a fait tourner son moulin à bled pendant la messe du dimanche.

Le délinquant est condamné à une amende de soixante sols et trois livres de cire blanche.

Comdamné par le siège abbatial



Le moulin a fière allure; Il se dresse haut dans le ciel et toujours face au vent.

Le moulin de mouture était le bien de famille par excellence, son ombre abritait toujours un foyer et le meunier, en restant près des siens, travaillait tout joyeux. Il voyait grandir ses fils qui, à leur tour, montaient au moulin.

Les origines des moulins ne sont que très imparfaitement connues. On a raconté qu'ils étaient originaires d'Orient et auraient été introduits dans notre pays par les croisés au retour de leurs expéditions lointaines.

Au début du 19ème siècle on a abandonné la construction du moulin en bois pour le remplacer par les moulins en briques à fût conique dont la tête seule pivote. Il est d'inspiration hollandaise.

Les moulins ne sont pas placés au hasard, mais plusieurs considérations ont guidé le choix de leur emplacement. Certains meuniers s'installèrent à l'entrée des villages, attirés par le voisinage de la clientèle, tandis que d'autres fixèrent leur moulin sur une hauteur afin qu'il soit exposé au vent.

Les moulins ont souvent changé d'emplacement. Quand on les transférait à courte distance, ils étaient déplacés à l'aide de ronds, et ce transport ne devait pas manquer de pittoresque.

A l'origine, le moulin était la propriété du seigneur féodal qui le mettait à la disposition de tous. Mais dès le 12ème siècle il eut un caractère familial et artisanal qu'il a conservé jusqu'à nos jours.

Pour les meuniers l'étude de la force des vents est une véritable science qui se transmettait de père en fils

Les moulins se paraient aux grandes circonstances. Aux épousailles, écus à revers (C'est à dire les angles des toiles repliées contre la règle) les ailes ornées de gerbes de fleurs. Au décès des maîtres, les ailes dévêtues traçaient dans le ciel un grand signe de croix en signe d'adieu.

Les meuniers avaient la coutume de graver au couteau sur une poutre du moulin, leur nom ainsi que la date de leur entrée en fonction. Le vendredi saint tout travail y était arrêté quel que fut le vent.

Les meuniers avaient cheval et voiture et faisaient exécuter les tournées de livraison par un garçon que l'on appelait le chasse manée. Ce domestique prenait le grain au domicile du client et lui rapportait la mouture.

Le salaire du meunier se payait en nature par le prélèvement d'un dixième ou d'un douzième des céréales.



Une vie associative démocratique..



La Tourelle
Assemblée Générale Ordinaire
17 Décembre 2002

Election des remplaçants de DEUX membres démissionnaires au sein du Bureau

Candidats:

Monsieur TAILLAR José
Mademoiselle SANTERNE Caroline

Rayez le nom du (ou des) candidat(s) dont vous réfutez la candidature.

Assemblée Générale ordinaire : José et Caroline sont élus au bureau de l'association.

Assemblée générale extraordinaire : à l'initiative de Max et de Francis, les statuts de l'association ont subi un petit toilettage...

Réunion de bureau pour élire la nouvelle secrétaire... Après délibération Caroline est élue....

La pertinence de ses prises de notes au cours du voyage (voir ci-dessous) a emporté la décision

L'original est visible chez Pierrot.....

De son œil perçant elle observe et enregistre, dès qu'elle a un moment elle concrétise ses observations dans son carnet ...

EXTRAITS :

Bernard à quatre pattes dans le bus....

Max le roi du service café; la moquette a changé de couleur....elle a viré au brun...

Les femmes au restaurant se sont dotées de jolies couleurs: le porto et la bière ont aidé. Hein Annie, Jacqueline et Francine...?

Yves a demandé de nombreux arrêts « pipi » suite à son baron...(chope de bière)

Bon repas pour tous . Paul n'hésite pas à présenter l'étape suivante : la sieste. Il fut le premier à plonger. Serait ce la bougie ou son tendre amour (Marie Claude) ?

Jean se joint à l'action.

Max a quelque chose qui gonfle ! Serait-ce l'effet de la levure de bière ?

Caroline SANTERNE





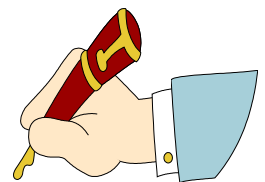
Mots en ailes (croisés).....Max Dequidt

HORizontalement

- 1: Infinitif qui s'impose à la meule usée ou au meunier dévêtu (« se » pour le meunier)
- 2 : Elle est au moulin, mais rarement bue par les guides- Existe
- 3 : Certaines meules le sont.
- 4 : La colère du très vieux meunier. - Ancienne télé sans le « F »
- 5 : En abrégé pour définir la vitesse des ailes.- Outil inutile au moulin mais indispensable à Pierre, à Paul et à d'autres.
- 6 : Certains de nos guides le pousse en bas de la gamme- Le jour de la fête du moulin, les visiteurs étaient si nombreux qu'ils auraient pu en constituer une.
- 7 : Epoque - Notre motivation pour faire vivre le moulin l'est;
- 8 : Supporte les alluchons. - Techniquement nous le fûmes tous avant l'apprentissage des manœuvres essentielles
- 9 : Avec coutumes. - Ne côtoyez pas trop les ailes si vous souhaitez le rester(en)



	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										



VERTICALEMENT

- 1 : Infinitif qui s'impose à la meule usée ou au jeune poireau.
- 2 : Exclamation - Percement.
- 3 : Dans le moulin le blé glisse dedans
- 4 : La première lettre du prénom de notre trésorier adjoint
La première lettre du prénom de notre liaison « mairie-moulin »
La seconde lettre du prénom de notre trésorier
L'avant dernière lettre du nom de notre président
- 5 : Avant Facto. - Une chaîne qui s'attache parfois au moulin
- 6 : Horizontal ou vertical dans le moulin.
- 7 : Doucement, la vitesse pour bien bluter
- 8 : Forme d'être. - N'est pas celle
- 9 : Elle porte le nom « de meunier »
- 10 : Pour écraser Jean en est un. - Lentille mélangée

La solution est au moulin....



Les ailes BERTON...

Moulin de Migé

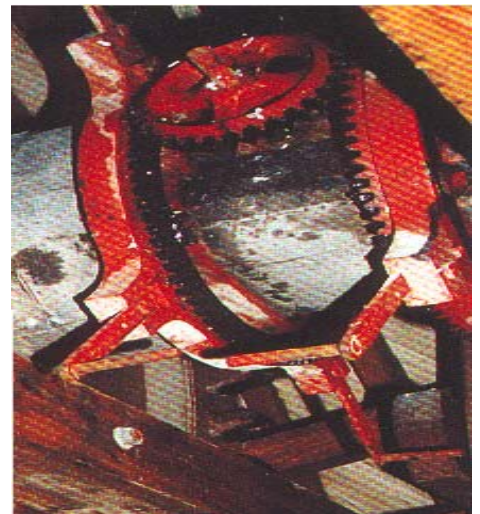


AILES BERTON

Longueur 14,5m

Poids 2 tonnes

Système de réglage ci contre



Caractéristiques du moulin :

Hauteur de la tour : 8m

Epaisseur des murs : 0,96m

Couverture en châtaignier: 13 Tonnes



Max DEQUIDT



Mariage au moulin...



Le 17 Août de l'an de grâce 2002, passé 16 heures, Sébastien LUCCHINI, et Ysabelle MALLET se sont dit OUI...

Ils étaient attendus à l'issue de la cérémonie par une importante délégation de LA TOURELLE



Traditionnelle pluie de grains sur les jeunes mariés à la sortie de l'église de Renescure....

Contrairement à la rumeur qui a couru, notre envoyé spécial signale la présence d'Yves VERHELLE à la cérémonie (voir photos) ...

Après une bonne après midi sous le soleil de l'Audomarois, tous les guides sont rentrés ...tôt à Achicourt....





Le recrutement des guides....une nécessité



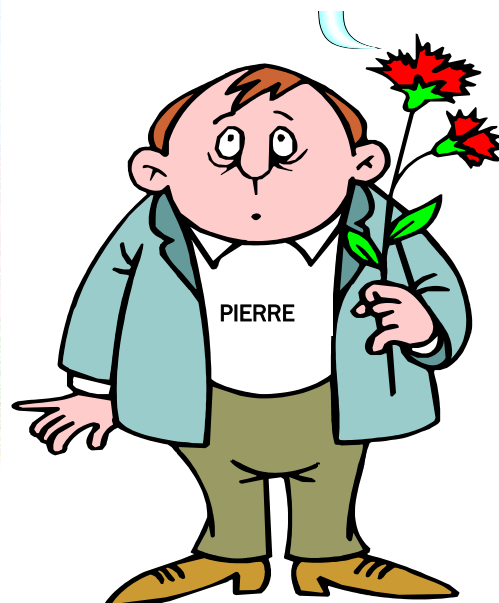
Notre association doit fédérer toutes les compétences...

Il faut inviter d'autres amis à nous rejoindre...

Ma fleur...

Pour un scrabble

Avec elle.....



En sa qualité de président Paul CAUDET veille à la qualité des recrutements...

Le plus joli moulin c'est LA TOURELLE ROUGE

LE BABILLARD

Journal de l'association LA TOURELLE
Coordination de l'équipe de rédaction
Pierre FROMENTEL et Max DEQUIDT

Mairie d'Achicourt
62217 - ACHICOURT

Tél : 03.21.71.68.68



DERNIERE MINUTE....DERNIERE MINUTEDERNIERE MINUTE ...

Pour que le babillard continue d'exister, il faudrait que vous nous transmettiez, des articles, photos, blagues, recettes, bref tout ce qui peut donner une image de la vie de notre association.

N'oubliez pas vos souvenirs de voyage et notamment des moulins à eau, vent, et autres que vous avez rencontrés.

Déposez vos productions chez Pierre, elles seront publiées.

Merci à tous et à bientôt

VISITES DU MOULIN et VENTE DE FARINE

Le vendredi de 17h à 19 h

Le Dimanche de 15h à 18h

Sur rendez-vous en Mairie pour les groupes et les écoles



LA RECETTE DE ROSE (prononcer José)

Pour oublier les fêtes : CAKE AU FOIE GRAS ET AU MAGRET FUME

Le truc de José:

Faites griller les amandes dans une poêle antiadhésive sans matières grasses, elles n'en seront que meilleures

Ingrédients :

- 3 œufs
- 150 grammes de farine
- 1 sachet de levure
- 5cl d'huile de tournesol
- 12,5 cl de lait entier
- 100 grammes de gruyère rapé
- 100 grammes de foie gras de canard ou d'oie
- 150 grammes de magret d'oie ou de canard fumé
- 50 grammes d'amandes effilées et grillées
- 1 pincée de sel
- 2 pincées de poivre **du moulin**

Préchauffez votre four à 180 ° (Th 6)

Dans un saladier, travaillez bien au fouet les œufs, la farine et la levure. Incorporez petit à petit l'huile, le lait chauffé, le sel et le poivre. Ajoutez le gruyère râpé. Mélangez

Découpez le foie gras en dés, le magret en lamelles, incorporez le tout à la base avec la moitié des amandes.

Versez le mélange dans un moule non graissé et parsemez dessus le reste des amandes. Mettez au four pendant 45 minutes.